

Edit'eau

Sommaire du n°37 de juillet 2016

p.2 : Les médicaments dans l'eau sont-ils dangereux ?

p.3 : Lanceur d'alerte

p 4 : Marais de Chizé

p 5-6 : le programme Re-sources sur le bassin de la Boutonne

p.7 : Vie de l'APIEEE,

p.8 : En bref

Cette année, nous n'avons pas eu l'impression de manquer d'eau. Ainsi, les récents records de pluviométrie ont pu nous rappeler que la gestion de l'eau ne concerne pas que les sécheresses mais aussi les inondations.

Parmi les facteurs aggravants de ces inondations, on peut citer l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, mais aussi la perte de la capacités des terrains agricoles à absorber l'eau : compactage des sols, manque d'humus, diminution des vers de terre qui contribuent grandement à la porosité des sols, disparition des haies..., accentuent le ruissellement et diminuent l'absorption de l'eau. Par exemple, un sol vivant et riche en matière organique peut absorber 40 à 100 mm d'eau par heure. Un sol cultivé en conventionnel absorbe en moyenne 10 mm d'eau par heure.



Assec sur la Nie - Photo JL Demarcq

Toute cette eau a pu nous donner l'impression que nos nappes phréatiques seraient bien pleines cette année. Malheureusement, avec le retour de soleil et l'irrigation, les premiers signes de manque se font déjà sentir : nos collègues de SOS rivières nous signalent les premiers assecs en Charente Maritime.

Des arrêtés ont déjà été pris sur certains secteurs. En à peine une semaine le débit sur certaines rivières a déjà été divisé par deux : sur l'Autize à St Hilaire, la Courance à Granzay, la Boutonne à St Jean d'Angély...

Sablanceaux à sec – photo Benoit



Comble d'ironie, les irrigants (après avoir longtemps nié l'impact des prélèvements sur le milieu) se servent maintenant de l'argument des rivières à sec pour justifier leurs projets de bassines. C'est ainsi que plusieurs dizaines de

bassines sont prévues sur les bassins amont et aval de la Boutonne et sur la zone du marais poitevin. Des millions d'euros d'argent public qui seraient plus utiles en soutien à des formes d'agriculture plus respectueuses de l'environnement. Notre n° 38 d'inf'EAU consacra un dossier spécial à ce thème des réserves de substitution.

La qualité de l'eau est elle aussi affectée. Ce n'est pas pour rien que notre région (Deux-Sèvres Charente et Vendée) a été condamnée par l'Europe pour la non qualité de ses eaux. C'est aussi la raison pour laquelle 300 captages ont été fermés en Poitou Charentes (voir p.6). Pollution le plus souvent invisible mais qui peut se manifester parfois de façon bien visible sous la forme d'algues vertes comme c'est le cas actuellement sur des plages de l'île de Ré.

A l'APIEEE, nous croyons fermement qu'un autre système agricole est possible. C'est pourquoi nous soutenons toutes les formes d'agriculture durable et les initiatives permettant de les développer. Nous aurons le plaisir à la rentrée de vous accueillir à la « Faites du Bio » les 3 et 4 septembre (voir p.7) D'ici là, bon été à tous !

Joëlle Lallemand

Les médicaments dans l'eau sont-ils dangereux ?

On retrouve dans les milieux aquatiques des concentrations très faibles de résidus pharmaceutiques provenant de médicaments destinés à la consommation humaine ou animale.

Même si les concentrations dans l'eau sont très faibles, il est démontré que certains de ces résidus pharmaceutiques ont des effets mesurables sur différentes espèces aquatiques (en particulier poissons et batraciens).

Quelles peuvent être les conséquences pour l'homme et comment peut-on limiter ces risques ?

D'où proviennent les résidus de médicaments ?

On retrouve dans les milieux aquatiques des concentrations très faibles de résidus pharmaceutiques provenant de médicaments destinés à la consommation humaine ou animale.

L'origine de ces produits est multiple. A l'échelle du territoire, les principales sources sont :

- le rejet par les systèmes d'assainissement de molécules non métabolisées ou de leurs produits de dégradation, les métabolites [1] ; ces molécules proviennent essentiellement des excréta (urine et fèces) des personnes soignées mais également du déversement direct dans le réseau d'évacuation de médicaments non utilisés ;
- le rejet, dans les urines ou les excréments des animaux d'élevage, de résidus de médicaments utilisés pour les soigner ou pour faciliter leur croissance ;
- le rejet accidentel ou volontaire, par mise en décharge, de médicaments périmés ou non utilisés.

Localement les rejets industriels (industrie pharmaceutique) ou hospitaliers peuvent contribuer fortement à la pollution des milieux aquatiques.

Les médicaments sources sont bien évidemment très actifs biologiquement dans la mesure où ils ont justement été conçus pour avoir une action sur le vivant. Leurs produits de dégradation (métabolites) sont également souvent très actifs.

Quels résidus de médicaments trouve-t-on dans les milieux aquatiques ?

Environ 3 000 substances pharmaceutiques sont utilisées dans l'Union Européenne. La molécule de loin la plus utilisée en France est le paracétamol avec 3 300 tonnes par an. Une dizaine d'autres produits dépassent ou approchent les 100 tonnes annuelles. Tous ces produits ainsi que leurs produits de dégradation peuvent se retrouver dans l'eau. C'est donc plusieurs milliers de molécules différentes qui

sont susceptibles d'agir sur les espèces sensibles : des analgésiques, des antibiotiques, des anti-inflammatoires, des anti-cancéreux, des hormones, etc..

En pratique seules quelques dizaines de molécules sont suivies de façon régulière et la fréquence avec laquelle les molécules sont détectées est plus symptomatique des produits qui ont été recherchés, ou pour lesquels on dispose de moyens d'analyse suffisamment sensibles, que de ceux qui sont effectivement présents. Pour preuve : presque toutes les familles de médicaments ont été détectées lorsqu'elles ont été effectivement recherchées.

L'efficacité des stations d'épuration pour éliminer les résidus de médicaments :

Une étude de synthèse publiée en 2012 (Verlichi et al., 2012) et portant sur 118 molécules thérapeutiques a montré que l'efficacité des traitements secondaires traditionnels dans les stations d'épuration était très variable et souvent insuffisante pour éliminer de façon satisfaisante les résidus de médicaments. Ces résultats ont été confirmés par les projets de recherche AMPERES et ARMITIQ pilotés par l'IRSTEA avec un financement de l'ANR [2]. Ces projets se sont attachés à l'étude des micropolluants, en particulier les résidus de médicaments, dans les eaux usées urbaines et les boues en période de temps sec. Les principaux résultats sont les suivants : les traitements secondaires traditionnels sont souvent insuffisants pour éliminer la plupart des résidus de médicaments ; en revanche certains traitements tertiaires peuvent être efficaces pour beaucoup des substances étudiées, (rendement épuratoire de 60 à 80%) ; certaines molécules sont cependant difficiles à éliminer (par exemple l'aspirine) et nécessitent un traitement coûteux par osmose inverse ou par charbon actif.

Les rejets associés aux résidus vétérinaires devrait constituer un levier d'action prioritaire

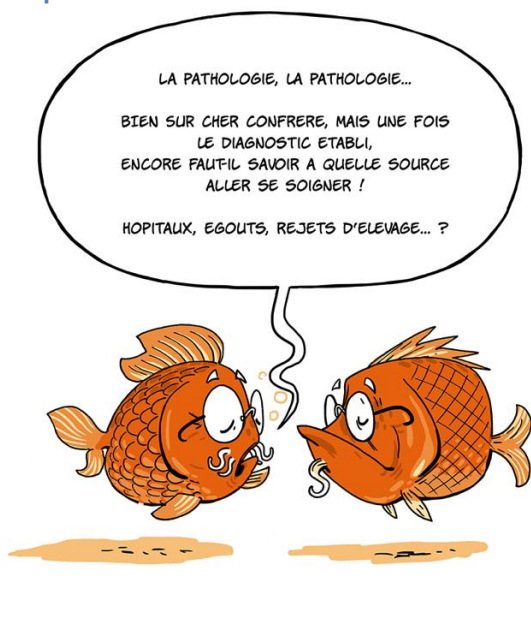
Des médicaments sont utilisés en élevage à des fins thérapeutiques mais également avec d'autres objectifs (favoriser la croissance, traitement préventif, etc.). Les résidus de médicaments issus de l'élevage peuvent rejoindre l'environnement soit directement par le biais des excréments animaliers dans le cas du pâturage, soit par épandage du fumier ou des lisiers. Contrairement aux excréta humains, il est très rare que ces produits soient épurés avant leur rejet. Pendant longtemps les éleveurs ont fait par exemple un usage important d'antibiotiques sous forme d'additifs alimentaires. En 1999, on estimait ainsi qu'en Europe la consommation animale était du même ordre de grandeur que la consommation humaine. Depuis l'usage des antibiotiques a été réglementé. Malgré tout, l'élevage est probablement

une source très importante de résidus pour cette classe de médicaments, comme pour d'autres.

Le cas particulier de la pisciculture

Les antibiotiques sont également utilisés en complément alimentaire pour les poissons d'élevage. Cette forme d'élevage pose un problème spécifique dans la mesure où une proportion très importante, estimée à 80%, des produits utilisés est rejetée directement dans le milieu aquatique (excréments et nourriture non consommée). La contribution globale aux apports est faible, mais les effets locaux peuvent être très importants.

Quels effets ces produits ont-ils sur les espèces aquatiques ?



Plusieurs études ont mis en évidence des altérations de populations aquatiques reliées de façon certaine à la présence des substances actives dans l'eau. On peut par exemple citer :

- des perturbations de la reproduction des animaux (poissons, batraciens, mammifères marins), pouvant aller jusqu'au changement de sexe et associés à la présence d'œstrogènes [1] ;
- des modifications des populations bactériennes, avec en particulier un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques, associées à une pression de sélection due à la présence permanente d'antibiotiques dans l'eau ;
- des modifications du comportement de poissons, par exemple perches rendues plus agressives du fait de la présence d'un antidépresseur (oxazepam) dans l'eau ; etc..

Quels sont les risques pour la santé humaine ?

Les risques pour l'homme sont à la fois directs et indirects.

Le principal risque indirect est lié au développement de souches de bactéries résistantes aux antibiotiques. Ce risque est réel et des mesures ont été prises pour

limiter la présence de résidus antibiotiques dans les milieux aquatiques (en particulier réglementation, voire interdiction, de leur utilisation comme complément alimentaire dans l'élevage des animaux).

Les risques directs sont liés à l'exposition chronique de l'homme aux résidus de médicaments, par contact avec l'eau ou par consommation d'eau et/ou de poissons. Il a été démontré que les doses susceptibles d'être ingérées dans le « pire cas » restaient éloignées des doses thérapeutiques. Le risque direct semble donc faible.

Malgré tout, des effets toxiques restent possibles du fait du caractère chronique de l'exposition, des risques d'accumulation dans la chaîne alimentaire et dans le corps humain et de potentiels effets cocktail.

Ce risque est d'autant plus important que l'exposition existe à chaque âge de la vie et que par exemple les bébés et les enfants peuvent être extrêmement sensibles à certaines molécules. La vigilance est donc nécessaire.

Comment peut-on limiter les quantités de résidus de médicaments dans l'eau ?

Du fait de l'importance relative des sources, il est indispensable de conduire en parallèle différents types d'actions, mobilisant l'ensemble des acteurs et s'appuyant sur des outils et développements réglementaires, technologiques, pratiques et culturels :

- Diminuer les rejets d'antibiotiques provenant de l'élevage ;
- Diminuer les consommations de médicaments (effets mécaniques sur les rejets) ;
- Promouvoir la « pharmacie verte » (exemple : rajouter des groupements chimiques à la molécule active permettant de favoriser sa dégradation).
- Respecter les doses et les horaires de prise de façon à optimiser la métabolisation (et l'efficacité thérapeutique) ;
- Rapporter les médicaments non utilisés dans les pharmacies ;
- Diminuer ou traiter les rejets à la source en développant la collecte séparée (en particulier dans certains services des hôpitaux ou dans les établissements industriels de production de médicaments) ;
- Améliorer l'efficacité des stations d'épuration, en particulier en développant les traitements tertiaires, voire quaternaires.

L'action principale consiste à ne plus utiliser les molécules les plus dangereuses

Extrait du dossier de Méli Melo sur les médicaments dans l'eau.

Lanceur d'alerte.

Nous voyons régulièrement revenir au cœur de l'actualité le terme de « lanceur d'alerte ». Qui sont-ils ? Que font-ils ? Que risquent-ils ? Un lanceur d'alerte est une personne ou un groupe de personnes qui détectent un danger potentiel et tire un signal d'alarme, évidemment contre l'avis du pouvoir duquel ils dépendent (état, entreprise). La dernière précision est de taille et explique pourquoi leur situation est très souvent difficile : l'opinion publique ne les croit pas, leurs détracteurs tentent de les décrédibiliser et ils risquent toutes sortes de condamnations.

Sans les lanceurs d'alertes, nous n'aurions peut-être jamais eu connaissance du problème de l'amiante dans les bâtiments, de la toxicité de l'insecticide de Bayer « gaucho » pour les abeilles (vous savez, ceux dont le slogan est « *La science pour un monde meilleur* » !), pas non plus de révélations des scandales du médiateur, des programmes de surveillance des services secrets américains ou des fraudes fiscales colossales orchestrées par les banques.

Les alertes sont au cœur de l'actualité, pourtant les personnes à l'origine de la divulgation de ces scandales sont souvent méconnues, menacées et rarement remerciées pour les risques qu'elles prennent au service de l'intérêt général. Les plus connus sont Edward Snowden qui a révélé les détails de plusieurs programmes de surveillance de masse américains et britanniques (aujourd'hui réfugié en Russie ce qui est assez paradoxal comme refuge pour un défenseur des libertés...). Julian Assange, n'est pas à proprement parlé un lanceur d'alerte mais en créant Wikileaks, il leur a permis de diffuser leurs révélations. Il vit réfugié à l'ambassade d'Équateur à Londres depuis juin 2012. On connaît moins Irène Frachon qui a alerté officiellement sur les dangers du Médiateur et a été poursuivie par la société Servier (elle est aujourd'hui réhabilitée). Pierre Hinard qui a révélé au grand public, la pratique de la « remballe » qui consiste à reconditionner une viande avariée, a été mis à pied en 2008, attend toujours le soutien des pouvoirs publics et a décidé de devenir producteur de viande bio. Stéphanie Gibaud, ancienne employée la banque suisse UBS a mis à jour un vaste système d'évasion fiscale internationale. Elle a été licenciée en 2012 et vit aujourd'hui du RSA. Pourtant, ses révélations permettraient à l'état français de récupérer 12 milliards d'euros. Antoine Deltour qui a révélé les montages financiers d'un cabinet

luxembourgeois pour le compte de grands groupes internationaux est poursuivi pour « divulgation de secrets d'affaires ». Même les fonctionnaires ne sont guère mieux lotis car pour désobéir à un ordre, celui-ci doit être illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Tout est sujet à interprétation.



Toutes ces personnes se sont prévaluées d'un devoir moral pour divulguer des informations qui n'auraient pas dû l'être. Ils considèrent que l'éthique est supérieure aux lois ou aux pratiques de leur secteur d'activité. Suite au scandale d'évasion fiscale dit des « Panama papers », Michel Sapin, ministre des finances, a déclaré que les lanceurs d'alertes n'étaient pas assez protégés et s'est dit favorable à la rémunération des informateurs dans les affaires de fraude ou d'évasion fiscale. Stéphanie Gibaud attend toujours un petit renvoi d'ascenseur des 12 milliard que le fisc français pourrait récupérer suite à son alerte... Plusieurs associations, en France et dans le monde, tentent de protéger les lanceurs d'alertes et de faire évoluer les législations en leur faveur. La route semble encore longue car les intérêts qu'ils mettent en péril sont puissamment protégés par les réglementations actuelles et les armadas d'avocats et de lobbyistes des multinationales.

Sources : sites d'informations sur internet et l'hebdomadaire Marianne.

Rodolphe Rambaud

Nom, prénom :
Adresse
courriel
Adhésion 2016
Verse une cotisation de : 10€ 20€ Don : €
Nb de personnes concernées :
Adhésion 2017
Verse une cotisation de : 10€ 20€ Don : €
Nb de personnes concernées :
 Souhaite un reçu fiscal (à partir de 20€ de don)

Marais de Chizé

L'APIEEE et la mairie de Chizé sont en train de renaturer le marais de Chizé (2,5 ha, au coeur du village). Grâce à des subventions (fondation LISEA, fonds LEADER, réserve parlementaire) et après une dizaine de chantiers participatifs (auxquels ont participé de 15 à 35 personnes selon les dates), de gros travaux ont déjà été effectués :

- Recreusement d'une partie de l'ancien marais comblé par des gravats dans les années 80.
- Creusement de 2 mares dont une pédagogique,
- Conception et édition de panneaux éducatifs montrant l'intérêt de ce petit site de la vallée de la Boutonne, site Natura 2000 et connecté à un réseau de prairies humides intéressantes.
- Plusieurs inventaires faunistiques ont déjà été réalisés. Inventaires ornitho et mammologique de la zone (Charly Bost).

Un relevé botanique a été réalisé en octobre 2015, j'étais accompagnée de Miguel Egea. J'ai noté ce que j'ai pu observer, des espèces les plus banales aux plus caractéristiques de ce milieu. Je suis revenue en mai 2016 pour voir les floraisons printanières et estivales de la zone humide, et compléter l'inventaire.

J'ai pu répertorier quelques 150 espèces sur les divers milieux observés : zone inondable (milieu le plus intéressant), mare, bois humides, abords.



La plante la plus remarquable que j'ai pu observer à cette période dans la zone humide est *Thalictrum flavum*, le pigamon jaune. Elle n'est pas protégée dans notre région, mais elle l'est en Aquitaine, Centre, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais.

D'autres présentent un intérêt esthétique ou utilitaire, et méritent d'être conservées :

Althaea officinalis (guimauve officinale), *Iris pseudoacorus* (iris jaune), *Spirea ulmaria* (reine des prés), *Scutellaria galericulata* (toque bleue).



Protéger ces espèces signifie protéger leur milieu. Avec l'accumulation de remblais, une flore rudérale s'est installée. Leur évacuation permettra au site de retrouver son caractère originel.

Les zones les plus intéressantes à conserver sont toutes celles qui sont (ou étaient) inondables. Quand les remblais auront disparu, la flore caractéristique des zones humides reprendra le dessus.

Pour préserver les espèces les plus emblématiques des zones humides, il est important de laisser en hiver aux eaux de la Boutonne inonder les rives, en recreusant les petits canaux pour permettre à l'eau de circuler : voici une des mesures à envisager pour l'avenir.

Anne Richard, ingénieur en agriculture, botaniste

LE MARAIS A BESOIN DE VOTRE AIDE !

Vous pouvez participer aux chantiers collectifs organisés par la mairie et l'APIEEE : coupe de végétation, nettoyage du marais (toujours suivis d'un repas partagé !)

Vous pouvez faire un don, petit ou grand à l'APIEEE en précisant : « Opération marais »

Si vous êtes imposable sur le revenu, 66 % de votre don est déductible du montant de votre impôt : chaque euro que vous versez vous coûte en réalité 0,34 euros. N'hésitez plus, faites un don qui permettra de poursuivre l'enlèvement des gravats déposés dans la zone humide durant les années 70 et 80.

Il reste encore plusieurs dizaines de camions à ressortir de ce marais !

Votre don fera l'objet d'une attestation délivrée par l'APIEEE à conserver comme justificatif pour les impôts.

D'avance merci pour le marais, pour l'eau pour la vie !

Le programme re-resource sur le bassin de la Boutonne

Depuis les années 1980, l'Etat français fait le constat d'une importante dégradation de la qualité de sa ressource en eau sur l'intégralité de son territoire : la présence de molécules chimiques y est de plus en plus fréquente et les nitrates voient leur concentration augmenter. En Poitou-Charentes, cela a conduit à la **fermeture de plus de 300 captages d'eau potable en 20 ans due aux problématiques de qualité de l'eau.**

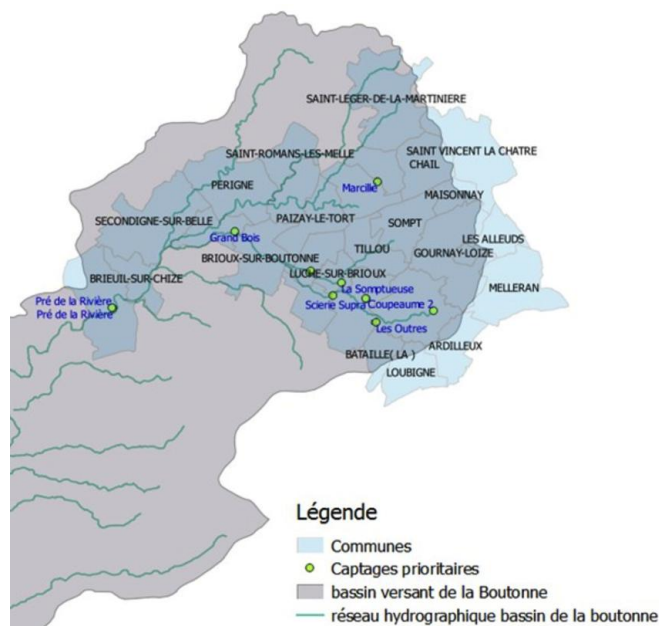
Face à cette situation, la région Poitou-Charentes a lancé dans les années 2000 un programme régional appelé « **Re-sources** ». Son objectif est d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines via un accompagnement des changements volontaires de pratiques sur le territoire.

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B (SMAEP 4B), qui produit et distribue de l'eau potable à environ 30 000 habitants, s'est engagé dans cette démarche suite à la loi Grenelle. Cette dernière identifie sur le territoire français 508 captages prioritaires pour la reconquête de la qualité de leurs eaux selon les trois critères suivants :

- L'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides,
- Le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie,
- La volonté de reconquérir certains captages abandonnés

Sur le territoire du syndicat, 10 captages ont été classés prioritaires selon cette loi. Deux autres captages de la commune de Chizé, appelés « Pré de la rivière P1 » et « Pré de la rivière F1 », ont été rajoutés à cette liste prioritaire sur la volonté des élus du SMAEP 4B. En effet, ces deux captages constituent une ressource d'eau importante pour le syndicat et, même si les taux de nitrates sont relativement stables depuis plusieurs années (30-40 mg/L), l'objectif vise bien à une diminution des teneurs.

Le territoire Re-sources « Boutonne amont », sur lequel ont porté les actions du programme, a été défini en 2010 par un bureau d'études en fonction des aires d'alimentation de ces 12 captages prioritaires et de la structure hydrogéologique du territoire. Il s'étend sur 29 communes (voir carte)



Position des captages « Grenelle » sur la Boutonne amont

Le premier programme d'actions Re-sources a été conduit par le SMAEP 4B entre 2011 et 2015. Son objectif a été d'entraîner une dynamique favorable à la qualité de l'eau et d'accompagner les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques. Ses actions sont donc diversifiées et visent un public très large : particuliers, jardiniers amateurs, élus communaux et techniciens des espaces verts, exploitants agricoles, artisans et industries, scolaires... afin que tous participent à la protection d'un bien commun. De l'information à la mise en œuvre, chacune des actions a été construite dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et selon des objectifs bien définis :

- Lutte contre les pollutions à la source,
- Limitation des transferts vers la nappe

Quelques définitions et repères :

- **Captage/Forage** : Ensemble des installations qui permettent de recueillir l'eau d'une nappe souterraine ou superficielle
- **Norme de potabilité de l'eau traitée** : 50 mg/L de nitrates, 0,1ug/l par pesticide, 0,5 ug/l pour la somme des pesticides trouvés
- **Arrêt d'exploitation d'un captage** : 100 mg/L de nitrates

- journées d'informations et de formation sur les pratiques agricoles plus économes en intrants,
- sensibilisation des scolaires à la biodiversité et au monde qui les entourent,

- ateliers pratiques pour les jardiniers amateurs sur les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires,
- acquisition d'une parcelle reboisée à Chef-Boutonne en pourtour du captage de Coupeaume2,
- aide à l'élaboration de plan d'entretien pour les communes,
- aide au changement de pratiques pour les exploitants agricoles

ne sont que quelques-unes des actions menées lors de ces 5 années : le programme s'est vu large et ambitieux. Un bilan encourageant a été réalisé sur ce premier programme et conclut au réengagement du SMAEP 4B dans un nouveau programme d'actions pour la période 2017-2021.



Journée technique du 15 avril 2015 à Saint Marc la Lande

Afin d'élaborer ce nouveau programme, une phase de concertation a été mise en place au début de l'année 2016. Elle a eu pour objectif de rassembler les acteurs du territoire autour d'une problématique commune : la préservation de la qualité de l'eau. Les groupes de travail établis ont permis la réunion d'un panel d'acteurs diversifiés (agriculteurs, élus, associations, OPA...) et leur implication est un signe encourageant pour le futur programme.

Valérie BRICHE Animatrice re-sources du SMAEP 4B

Vie de l'APIEEE

Flore urbaine

Une sortie proposée par Tonton Buche : apprendre à photographier les plantes des pavés et les reconnaître grâce à l'application « plant net ». Cette sortie a eu lieu le samedi 18 juin à Chizé.

Fête de l'eau et du marais

Malgré le mauvais temps, cette fête anniversaire a été une belle journée. Environ 200 personnes se sont

succédées entre visite du marais le matin et activités



de l'après midi

Ne manquez pas la fête du Bio ces 3 et 4 septembre

Au programme :

Samedi matin à Chizé : zone de gratuité, atelier écoconstruction, visites du marais, animation biodiversité, projection de films, expositions (photos et peinture)

Samedi après midi : échanges autour de l'agriculture bio (présentation par Marie Monique Robin de son film « les moissons du futur », conférence, témoignages)

Dimanche à la ferme du vieux chêne au Puy des Fosses : Marché Bio, visite de la ferme, ballade forestière

Pour plus d'informations, consulter le site face book de « Faîtes du Bio » ou le site internet de l'APIEEE



EN BREF :

Loi et Pesticides

Collectivités : A partir du 1^{er} janvier 2017, les pesticides ne seront plus autorisés pour les collectivités (ni les voiries). Pour les particuliers ce sera à partir du 1^{er} janvier 2019.

Nombreuses sont les communes qui ont déjà arrêté les traitements ne les gardant plus que pour l'entretien des cimetières. Pour ces derniers, une fiche technique a été élaborée (à consulter sur le site terre saine) pour proposer des solutions alternatives allant de l'entretien manuel à l'engazonnement en passant par le désherbeur thermique et la binette à roue.

EDP, une société en Vendée est spécialisée dans les solutions pour les cimetières (vente de couvre sol adaptées pour les allées, les pieds de murs ou le tour des arbres, outils adaptés...)

A Niort, l'idée d'un cimetière écologique a fait recette : si vous voulez réserver une place, il y a déjà une liste d'attente !...

Glyphosate: bien que classé comme cancérigène probable par des experts indépendants de l'OMS, le glyphosate (substance active de l'herbicide Roundup) ne semble pas inquiéter l'Union Européenne dont les experts (pas indépendants du tout) ont estimé que le caractère cancérigène du glyphosate était « improbable ». La commission a préféré reporter la décision de crainte que l'interdiction soit votée !!! Rappelons que le glyphosate et son produit de dégradation est le pesticide que l'on rencontre le plus souvent dans nos cours d'eau.

Après plusieurs reports, la commission a fini par réautoriser le glyphosate, pour 18 mois. Au total, 750 spécialités commerciales (dont le Roundup) contenant du glyphosate sont concernées.

Néonicotinoïdes : d'après l'ONG « agir pour l'environnement » 750 abeilles meurent chaque seconde en France depuis l'apparition des insecticides néonicotinoïdes. Malgré un vote des députés pour en interdire l'utilisation, le sénat n'a pas voté la loi. En Deux-Sèvres, nos sénateurs ont voté contre l'interdiction (Morisset) ou abstention (Mouiller).

Notons que la restriction d'utilisation de ces produits décidée pour les 2 années précédentes a abouti à une augmentation de leur utilisation !

Finalement, la loi interdira les néonicotinoïdes en 2018 mais avec des dérogations prévues jusqu'en 2020.

Perturbateurs endocriniens : Les perturbateurs endocriniens sont des molécules hormono-mimétiques. Ils sont actifs à des doses extrêmement faibles et peuvent provoquer entre autres des troubles des fonctions reproductives, du développement, du comportement et certains cancers. Ils peuvent avoir également des impacts sur la descendance. La commission Européenne qui a repoussé d'année en année l'examen de ce dossier pour un projet de loi a enfin fait une proposition ce mois de juin. Malheureusement, les critères retenus pour exclure un pesticide sont tellement restrictifs qu'il sera presque impossible de faire retirer un perturbateur endocrinien. Cette proposition de loi est vécue par les associations de défense de l'environnement, comme un véritable recul par rapport au règlement de 2009.

Joëlle Lallemand

Plastique

Combien de sacs plastique consommés chaque année ? 17 milliards de sacs plastique sont encore consommés chaque année en France, dont 8 milliards sont abandonnés dans la nature. Ces sacs, utilisés quelques minutes, mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux. 75 % des déchets abandonnés en mer sont en plastique.

Heureusement, à partir du 1^{er} juillet, les sacs plastiques à usage unique sont interdits.

Papier



Quelle quantité de papier économisée grâce à l'étiquette Stop pub ? L'étiquette Stop pub permet de réduire de 90 % la publicité déposée dans sa boîte aux lettres. 40 kg de papier par foyer par an sont ainsi économisés grâce à l'apposition de cet autocollant.

On peut se le procurer en mairie (pas toujours facile) ou à la communauté de communes. Ou encore, se faire son autocollant maison (pas toujours aussi bien respecté toutefois).

APIEEE
Rue de l'Hotel de Ville- 79270 Chizé
05.49.08.87.62
contact@apieee.org
www.apieee.org

